

Les mesures environnementales

Depuis 2010, HAROPA PORT met en place des mesures environnementales visant à restaurer des milieux naturels, à renaturer des berges et à lutter contre leur érosion ainsi qu'à revaloriser le patrimoine paysager existant.

Publié le 18/07/2023 - Mis à jour le 10/01/2025

Le montant de ces mesures (études et travaux) s'élève à environ 20 M€ et est cofinancé par l'État, la Région et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Quelques exemples de mesures environnementales :

- **La renaturation des berges**

Grâce à l'utilisation de techniques mixtes d'aménagement des berges par des gabions pré-végétalisés, casiers en fils de fer remplis de pierre et d'espèces végétales, deux sites ont ainsi été réhabilités : La Martellerie et Le Jonquay.

La restauration écologique de milieux naturels

Des actions de restauration écologique de milieux naturels ont été conduites sur six sites répartis le long de la vallée de la Seine : les petits saules à Sahurs, Grande Vase - Petite Vase à Quevillon, , L'Angle à Vatteville-la-Rue, La Darse à Lillebonne et Les Ecores de Petiville.

L'un des derniers chantiers de restauration écologique se situe sur lesite de la Douillère à La Mailleraye-sur-Seine qui a été inauguré en 2023.

Restauration écologique du site de Lillebonne©HAROPA PORT

Objectif : favoriser les relations avec le fleuve et notamment le développement d'habitats estuariens (vasières, roselières...) et d'annexes hydrauliques servant de refuge pour les poissons et de zones d'alimentation pour les oiseaux.

La valorisation du patrimoine paysager

Elle consiste notamment en des opérations d'enlèvements d'ouvrages portuaires qui ne sont plus exploités, ou en la reconversion paysagère ; c'est notamment le cas de la Peupleraie située sur les communes de Moulineaux et de La Bouille.

Barneville - Le Landin©HAROPA PORT

La lutte contre l'érosion des berges

Afin de lutter contre l'érosion des berges sur les sites du Landin et de Barneville-sur-Seine, HAROPA PORT a également réalisé des travaux de restauration - réparation des aménagements de berges existants : gabions, enrochements, etc. en favorisant, dans la mesure du possible, une berge en pente végétalisée.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00